



Marche aux flambeaux pour les Défunts en baie du Mont Saint-Michel



2 novembre 2020

Au départ du Mont Saint-Michel, nous marchons vers l'îlot de Tombelaine en mémoire des défunt.

Nous montons au sommet de Tombelaine pour un moment de recueillement.

Nous retournons vers le Mont Saint-Michel.

C'est aussi le moment pour se préparer à entrer dans l'hiver, ralentir le rythme et intégrer les enseignements et expériences de l'année vécue.

Programme

Dans la journée du 2 novembre 2020 :

13H15 rendez-vous au pied du Mont Saint-Michel.

13H30 départ du Mont Saint-Michel.

15H00 arrivée à Tombelaine. Montée au sommet.

Recueillement. Collation.

16H00 départ de Tombelaine.

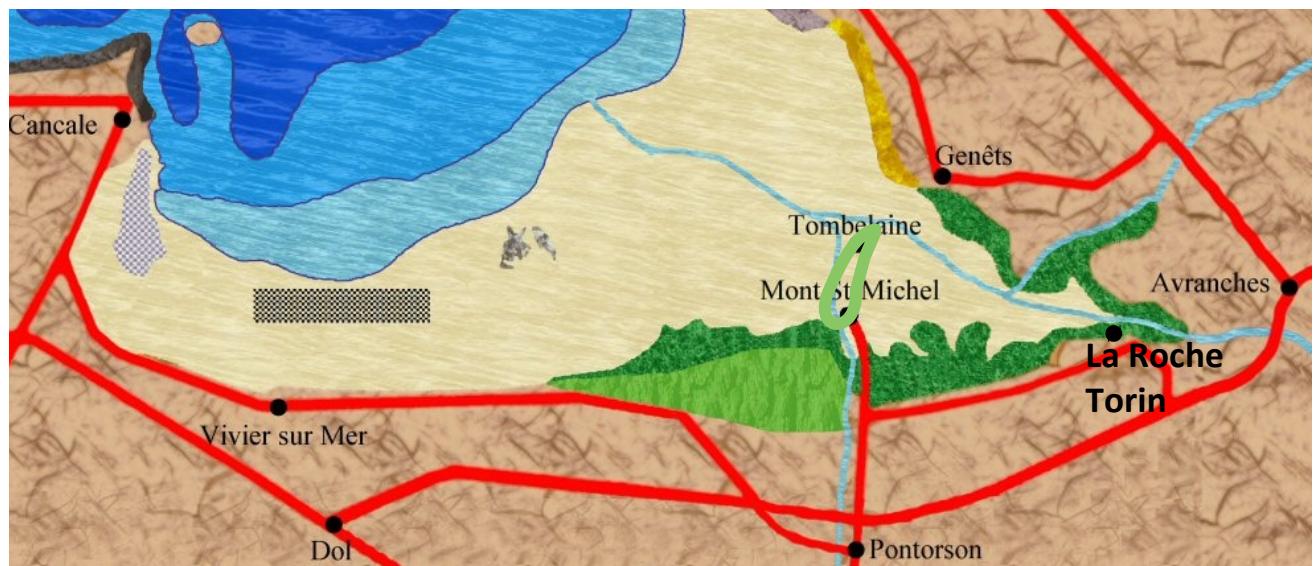
17H00 arrivée au Mont Saint-Michel.

17H41 heure officielle de coucher du soleil.

>>>Possibilité de recueillement à l'église Saint-Pierre<<<

Le lieu de départ peut être changé en fonction de la configuration de la baie.

Parcours



Valeur

35 euros par personne.

14 participants maximum.

Conditions

La tenue

La marche se fait pieds nus ou en chaussons néoprène (je peux en prêter). PAS DE BOTTE NI CHAUSSURE.

Vêtements : en bas short/pantalon de running ou/et de k-way (pas de tissus épais), en haut en fonction de la météo du jour. Bonnet, gants...

Sac à dos : eau, collation.

Bâtons de marche si vous le souhaitez mais pas indispensable.

Valeur

35€ par personne.

Engagement

Si tu souhaites concrétiser votre participation, tu as le choix du mode de règlement :

- en CB en suivant le lien

<https://www.helloasso.com/associations/alckemi/evenements/02-11-20-marche-pour-les-defunts>

- en chèque, espèces, ANCV, Coupons Sport. Dans ce cas, merci de me faire parvenir un chèque d'engagement de 30 % à l'ordre de Alckëmi Académy à l'adresse : Pierre-Gilles Thouret – 25 route de Port Foll – 56270 Ploemeur.

La totalité du règlement est à faire le jour J avant le départ.

Le Cadre

Attestation

Pierre-Gilles Thouret est titulaire de l'attestation de compétences Guide de la traversée de la baie du Mont Saint-Michel.

Assurance

Pierre-Gilles Thouret, Guide-Passeur de Saint-Michel a souscrit une assurance Responsabilité Professionnelle au titre de son activité en baie auprès de Mutuelles de Poitiers.

Conditions physiques

Toute personne qui s'engage dans une marche en baie avec Alckëmi est placée sous la responsabilité de Pierre-Gilles Thouret et doit informer Pierre-Gilles Thouret d'une quelconque difficulté physique connue avant le départ.

Parcours

Le parcours peut être modifié sans préavis si la baie ne permet pas de respecter le parcours initialement prévu le jour J.

Guidage

Si toutefois Pierre-Gilles Thouret est dans l'incapacité de vous guider, un autre guide vous sera proposé ou votre engagement restitué si aucun autre guide de remplacement est disponible.

Annulation

Votre participation à cette marche peut être annulée à votre demande jusqu'à 30 jours avant le jour J. Votre engagement est restitué ; passé ce délai, l'engagement est conservé.

La marche peut être annulée à la demande de Pierre-Gilles Thouret pour cause d'alerte orageuse orange par Météo France, de bulletin météo spécial par Météo France ou tout événement climatique mettant en danger les personnes. Dans ce cas, votre engagement vous est restitué.

Appareils électroniques : tous les appareils électroniques sont sous la responsabilité de leur propriétaire. Je vous conseille de les protéger dans une pochette étanche ou que l'appareil soit lui-même waterproof. Aucune responsabilité ne pourra être portée à Pierre-Gilles Thouret ou tout autre guide vous accompagnant.